



Convention parentale homologuée

Par **elaship**, le **12/07/2019** à **09:40**

Bonjour,

Nous avons mis en place une convention parentale homologuée par le Juge aux Affaires Familiales.

J'étais chargée des transports aller-retour puisque Monsieur ne pouvait se présenter à mon domicile pendant 2 ans suite à des violences conjugales. Or, la mesure d'éloignement s'est achevée en avril. Pensez-vous qu'il est possible de demander aux JAF une modification pour les trajets à savoir que nous fassions chacun la moitié du trajet sans demander l'accord au papa et sans prendre d'avocat ?

A savoir que j'effectue en moyenne 210 km sur une semaine et 84 km pour l'autre.

D'avance merci.